Petit guide EHDDA pour les parents

Plan d'intervention et services



COMITÉ EHDAA

Centre de services scolaire des Navigateurs

Québec

Chers parents,
ce petit guide a été conçu pour vous accompagner dans les démarches visant à soutenir la réussite de votre enfant. Il est le fruit du travail des membres du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

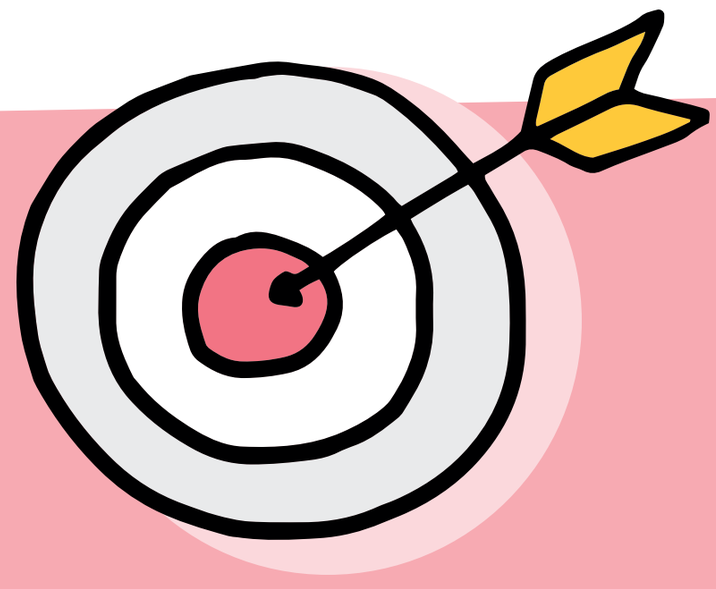


Sommaire interactif

- Notre objectif 3
- Le plan d'intervention (PI) 5
- Quand demander un PI ? 8
- Comment se préparer ? 10
- Mission, vision et besoins 12
- Principales notions 14
- Les services 16
- Informations utiles 19

Notre objectif

Ce document s'adresse principalement aux parents dont les enfants manifestent des besoins particuliers nécessitant des services pour favoriser leur parcours scolaire. Nous souhaitons :



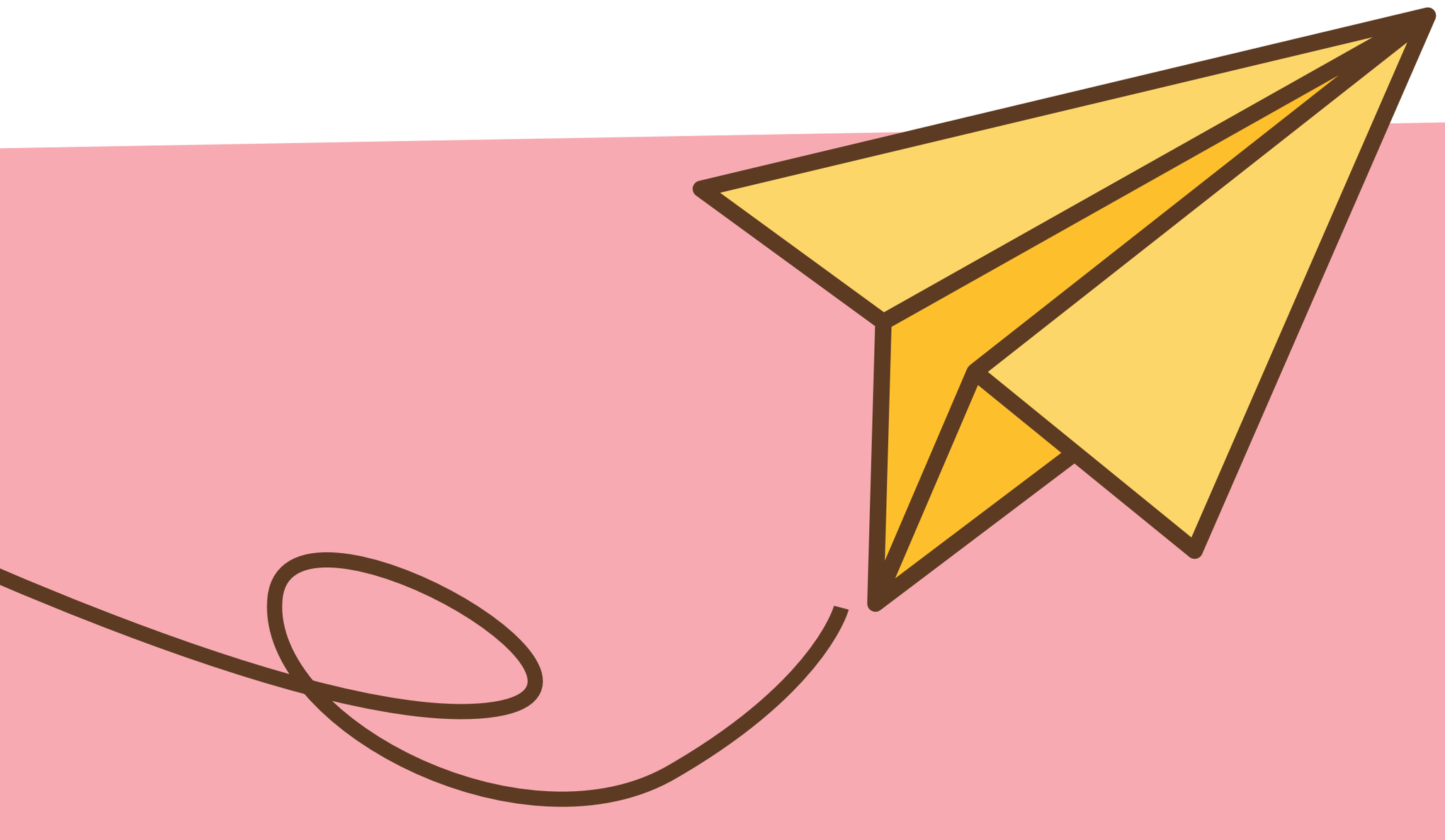
- **Clarifier** le processus du plan d'intervention
- **Réduire** les inquiétudes que peut susciter une convocation
- **Renforcer** la collaboration entre votre famille et l'équipe-école.

Le fait d'être convoqué pour un plan d'intervention vous soulève des questions ou des inquiétudes ? Nous comprenons ces réactions, et nous vous invitons à voir cette invitation comme un moyen d'échange et d'explorer des solutions avec vous.

Le plan d'intervention est d'abord une main tendue vers vous et votre enfant. Il vise à discuter des besoins observés, à proposer des pistes de solution et à convenir des moyens à mettre en place afin d'assurer que votre enfant bénéficie du meilleur contexte possible pour ses apprentissages.

Pourquoi ce guide est-il important pour vous ?

Il est probable que vous ayez déjà eu l'occasion de discuter avec l'enseignant de votre enfant qui vous a fait part de certaines observations quant aux difficultés ou aux besoins de votre enfant. Ce guide vous aidera à comprendre comment ces observations se transforment en un plan d'action officiel pour assurer à votre enfant le meilleur contexte d'apprentissage possible.



Le plan d'intervention (PI)

Le plan d'intervention est un outil de collaboration entre la famille, l'équipe-école et les intervenants.

Il permet de :

- **Faire le point** sur la situation de l'élève
- **Planifier** des actions concrètes
- **Adapter** les interventions selon ses besoins.

Son objectif principal est de convenir des moyens mis en place pour s'assurer que l'élève bénéficie du meilleur contexte possible pour faire ses apprentissages, afin qu'il puisse développer son plein potentiel et réussir à l'école.

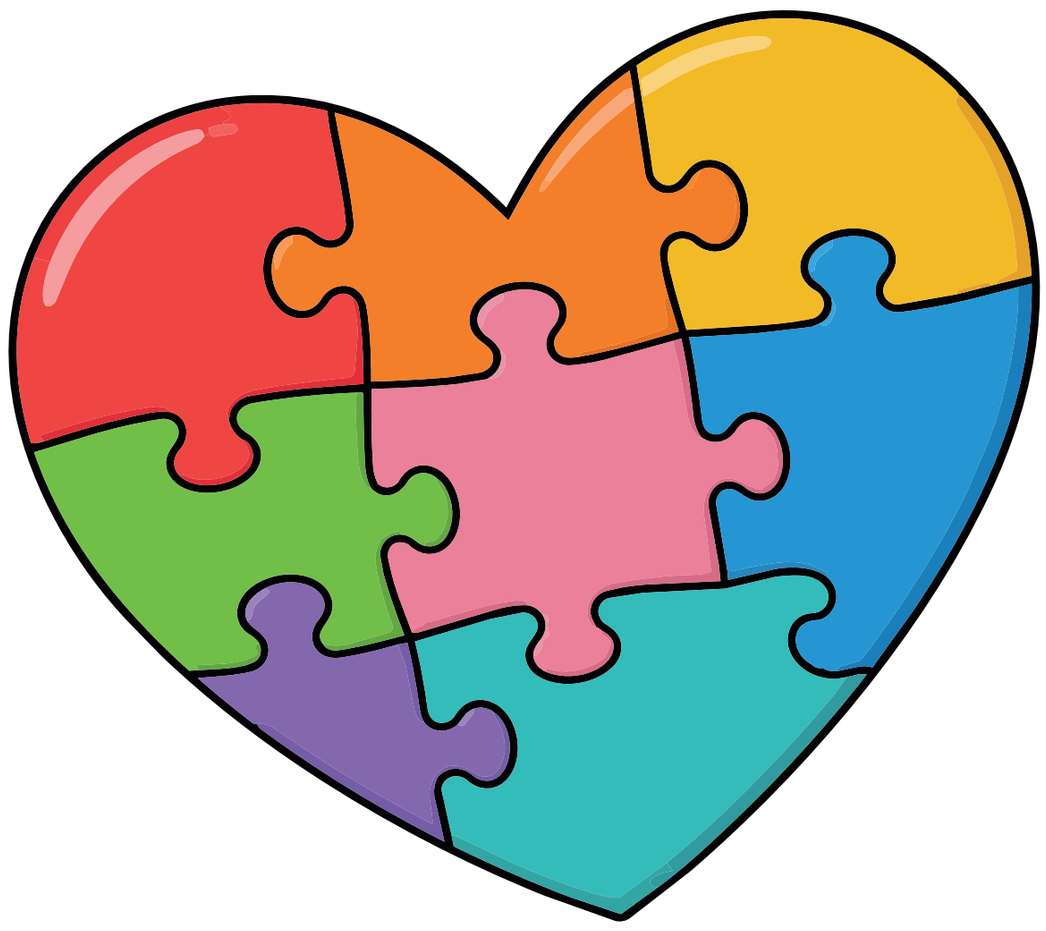


Quels élèves sont concernés ?

Le plan d'intervention s'adresse aux élèves ayant des besoins particuliers. L'école a la responsabilité de mettre en place les mesures nécessaires pour soutenir leur développement et leur permettre d'atteindre leur plein potentiel.

Ces élèves peuvent avoir reçu un diagnostic d'un professionnel de la santé, mais ce n'est pas toujours le cas. Ils peuvent présenter différents types de besoins, notamment, des troubles du langage, des difficultés d'apprentissage, des difficultés émotionnelles ou relationnelles (ex.: anxiété), une déficience physique ou intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme (TSA), des difficultés comportementales, etc.

Les élèves qui bénéficient d'un plan d'intervention sont reconnus par le Centre de services scolaire comme des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA).



Que devrait contenir un plan d'intervention ?

Quoi ?

Le plan d'intervention contient plusieurs éléments importants, notamment :

- Des objectifs convenus, spécifiques mesurables, atteignables, réalistes et temporels
- Des moyens et des stratégies permettant à l'élève d'atteindre les objectifs
- Les responsables de la mise en place et du suivi des différents moyens
- Les indicateurs permettant de mesurer la progression et l'évolution des objectifs



Quand demander un PI ?

Un plan d'intervention peut être envisagé lorsque :

- Votre enfant présente des difficultés importantes à l'école
- Des mesures de soutien sont déjà en place ou doivent être mises en place
- Des difficultés persistent dans le temps ou ont un impact significatif sur son fonctionnement scolaire.

Mais également selon votre connaissance de votre enfant :

- Difficultés rencontrées à la garderie ou au Centre de la petite enfance,
- Démarches médicales ou autres que vous avez faites.

Il est possible de demander la tenue d'une rencontre visant à analyser la pertinence de mettre en place un plan d'intervention.

Le moment choisi pour l'élaboration d'un plan d'intervention dépend de la **nature,** de la **persistance** et du **degré des défis** vécus par votre enfant.

Qui peut être présent ?

En tant que parents, vous pouvez assister à l'élaboration du plan d'intervention de votre enfant (qui peut aussi être présent selon le cas). Vous jouez un rôle essentiel dans les décisions et le suivi.

Un ou des représentants de l'équipe école sont présents, comme par exemple :

- L'enseignant
- La direction ou direction adjointe
- Un professionnel offrant des services complémentaires aux élèves (orthopédagogue, technicien en éducation spécialisée, etc.).

À retenir

Vous êtes un partenaire important dans le plan d'intervention.

Le plan est évolutif, ainsi il peut être ajusté selon les progrès de votre enfant.

L'objectif est toujours d'offrir les meilleures conditions pour sa réussite et son bien-être.

Comment se préparer ?

Préparez-vous avant la rencontre

Réfléchissez aux compétences que votre enfant devrait améliorer ou développer. Notez également ses besoins, ses forces, ses champs d'intérêt et ses aspirations. Consultez aussi les PI des années précédentes, si vous les avez, et apportez-les à la rencontre.

Préparez votre enfant

Si vous pensez que sa présence est souhaitable, expliquez-lui pourquoi cette rencontre est importante et les sujets qui y seront abordés. Dites-lui aussi ce que vous avez l'intention de dire et encouragez-le à s'exprimer lors de la rencontre.

Posez vos questions

N'hésitez pas à poser des questions sur les objectifs ou les interventions proposées par l'école.

Précisez votre rôle

Demandez ce que vous pouvez faire à la maison pour aider votre enfant à progresser dans ses objectifs. N'hésitez pas à participer à la recherche de solutions et aux décisions prises concernant votre enfant. Impliquez-vous dans la mise en œuvre du PI et du suivi des progrès.

Comment se préparer ?

Invitez quelqu'un à vous accompagner

Vous avez le droit de vous faire accompagner. Si votre enfant est suivi par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux, un organisme communautaire, ou un professionnel privé (le cas échéant) vous pouvez demander à un de ses intervenants de participer à la rencontre. Ils y sont habitués et pourront vous aider.

Référence à *Naître et grandir*

Nous vous référons à cette section de *Naître et grandir* pour bien vous préparer à cette rencontre.

Rappelez-vous, le plan d'intervention n'est pas votre bulletin de parent. Les intervenants sont là pour aider votre enfant et le soutenir en faisant équipe avec vous.



Mission, vision et besoins

Mission

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.[1]

Vision du Centre de service scolaire des Navigateurs

Tous les apprenants comptent autant les uns que les autres, et tous les parcours sont valorisés. L'inclusion est à la fois une attitude et une approche qui visent à accueillir la diversité et les différences entre les apprenants. Un milieu inclusif s'efforce d'identifier et d'éliminer le plus d'obstacles possible afin de répondre aux besoins collectifs et individuels au sein du groupe-classe.

Un milieu inspirant est dynamique, stimulant et encourageant. Il éveille les passions et favorise l'engagement, le sentiment d'efficacité, l'imagination, l'audace, la créativité, le renouvellement et le changement. Il encourage la prise de risque, considère l'erreur comme un levier d'apprentissage et de progrès, et célèbre les réalisations.

Des parcours de réussite pour chacun dans un milieu plus inclusif, inspirant et innovant ; cette vision se concrétise notamment par l'identification des besoins de chaque élève.

Mission, vision et besoins

Identifications des besoins

Un besoin reflète l'écart qui existe entre les comportements actuels de l'enfant et ceux qu'il doit développer ou intégrer afin d'atteindre un fonctionnement adéquat. Les besoins exprimés peuvent être liés à l'atteinte des compétences visées dans le programme de formation, aux exigences de la vie en groupe, à l'aménagement de l'environnement physique ou encore aux mesures assurant la santé et le bien-être de votre enfant.

Les besoins peuvent être liés, ou non, à un handicap, à un diagnostic physique ou psychologique, à des difficultés d'adaptation ou à des difficultés d'apprentissage. Selon la situation, des moyens peuvent être mis en place pour favoriser le bien-être et les apprentissages de l'élève. Toutefois, pour que ces mesures soient appliquées dans le parcours de l'élève, l'équipe-école doit les consigner dans un document officiel : le plan d'intervention.

Chaque milieu se fait un devoir de répondre aux besoins des élèves en organisant des services qui soutiennent leur cheminement scolaire et leur réussite éducative.



Flexibilité pédagogique

La flexibilité pédagogique permet de planifier des activités, des situations d'apprentissage et d'évaluation en cours d'apprentissage dans lesquelles diverses options sont proposées aux élèves.

Tous les enseignants utilisent cette flexibilité pour soutenir les apprentissages des élèves selon la matière enseignée et son évaluation de la compréhension des élèves. Elle peut être appliquée de manière ponctuelle et ne vise pas à compenser les besoins spécifiques persistant d'un seul élève. La flexibilité pédagogique n'a pas à être consignée dans un plan d'intervention.[2]

Mesures d'adaptation

La mesure d'adaptation est un ajustement essentiel qui permet à un élève qui présente des difficultés importantes ou des limitations de surmonter ou d'atténuer un obstacle lors de l'apprentissage et de l'évaluation. Cette mesure ne modifie pas les attentes envers l'élève. L'absence d'une mesure d'adaptation appropriée à ses besoins limite le développement de ses compétences ou la démonstration de ses apprentissages. La décision de mettre en place une telle mesure, pour une ou plusieurs matières, s'appuie sur une analyse de la situation de l'élève dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.[3]

Ces mesures sont mises en place lorsque les mesures de flexibilité pédagogique ne suffisent plus.

Il est important de voir les mesures d'adaptation comme des aides visant à soutenir les apprentissages et le développement de l'autonomie de votre enfant dans l'application de stratégies adaptatives et d'apprentissage. Le retrait de ces mesures devrait être vu comme une réussite de votre enfant à compenser les difficultés rencontrées antérieurement. Il est aussi possible que l'équipe-école et vous ayez identifié d'autres mesures plus efficaces pour votre enfant.

Mesures de modification et parcours possibles

Dans les cas où les mesures d'adaptation ne suffisent plus, l'équipe-école pourra discuter avec vous des mesures de modification et des divers parcours correspondant aux besoins de l'élève, ainsi que des options disponibles au Centre de services scolaire des Navigateurs.



Professionnels du milieu scolaire

En plus du soutien constant de l'enseignant, votre enfant pourrait bénéficier des services complémentaires, selon ses besoins.

Orthopédagogie : Enseignant ou professionnel travaillant les apprentissages de manière spécifique

Orthophonie : Professionnel travaillant des problématiques de langage, tant sur le plan de l'expression orale que sur le plan de la compréhension

Psychologie : Professionnel travaillant au niveau des services de prévention, de dépistage, d'évaluation, d'aide et d'accompagnement.



Professionnels (suite) :

Ergothérapie : Professionnel qui évalue et stimule tout le développement moteur (global et fin), perceptivo-cognitif, sensoriel et l'autonomie dans le quotidien de l'enfant.

Psychoéducation : Professionnel qui intervient auprès des élèves vivant des difficultés d'adaptation.

Conseiller d'orientation : Professionnel qui aide l'élève à mieux connaître ses champs d'intérêts, le conseille dans son parcours scolaire et l'accompage dans son processus de choix de carrière.

Conseiller pédagogique : Personnel venant en support aux professionnels afin d'assurer la meilleure intégration possible de l'élève dans son milieu scolaire.

Éducation spécialisée : Intervenant aidant l'enseignant à mettre en place les mesures nécessaires pour soutenir l'élève dans son cheminement tant sur le plan comportemental qu'au niveau des apprentissages.

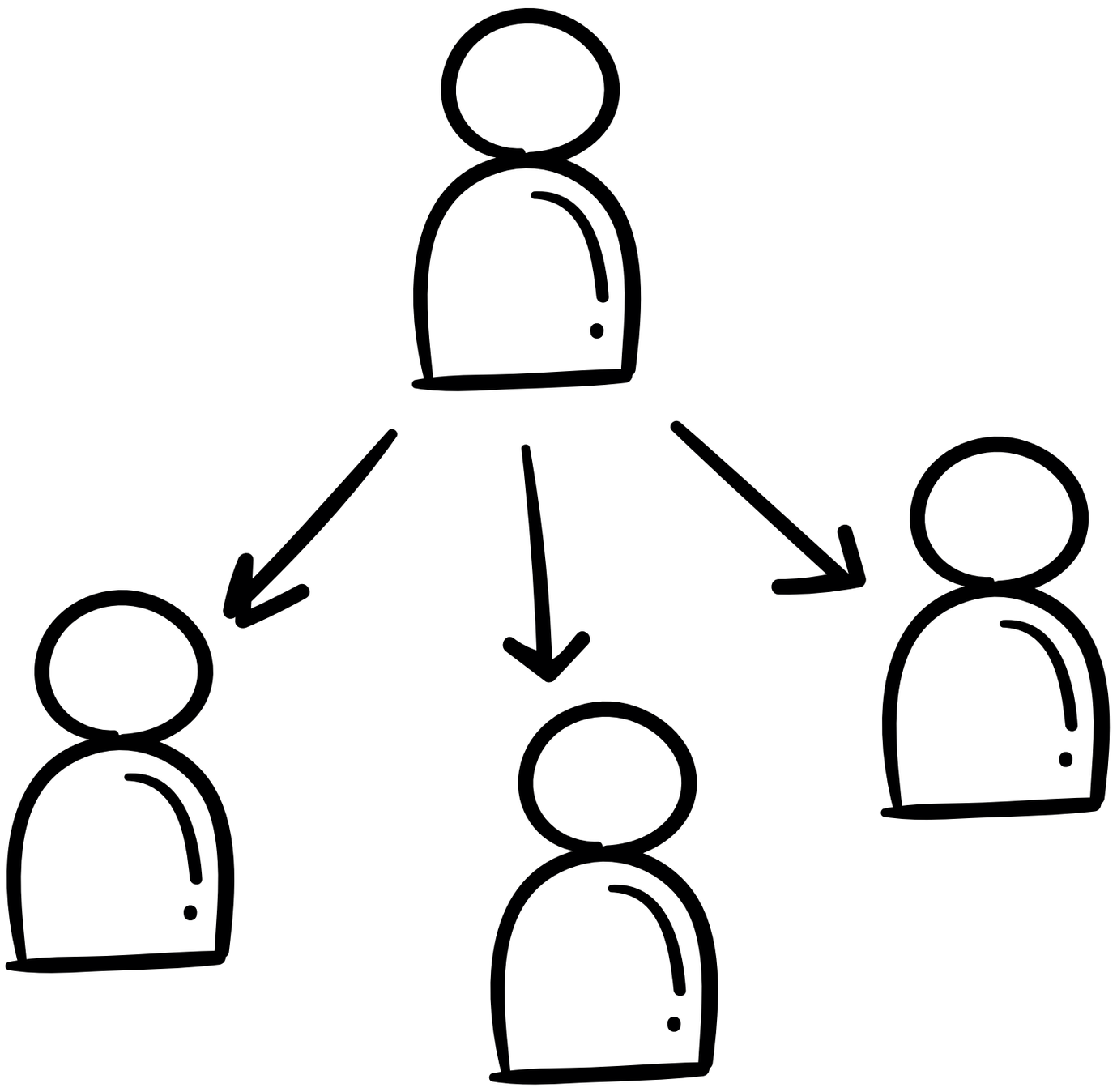
Préposé aux élèves handicapés (PEH) **:** Membre du personnel scolaire ayant pour rôle d'assister l'élève handicapé dans ses déplacements, de voir à son bien-être, à son hygiène et à sa sécurité à l'école.

Démarche pour obtenir des services professionnels

Pour obtenir des services professionnels, une démarche doit être enclenchée par l'enseignant de l'élève présentant des difficultés. Après avoir discuté avec l'élève et les parents, et avoir mis en place certaines mesures d'aide pour soutenir ses besoins, l'enseignant, en collaboration avec la direction de l'école et le psychoéducateur, peut consulter les professionnels de son équipe réseau (ergothérapeute, psychologue, orthophoniste) pour un soutien supplémentaire (rôle-conseil, recommandations, observation, évaluation, etc.).

À la suite d'un **plan d'intervention, il peut être nécessaire de faire un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII).**

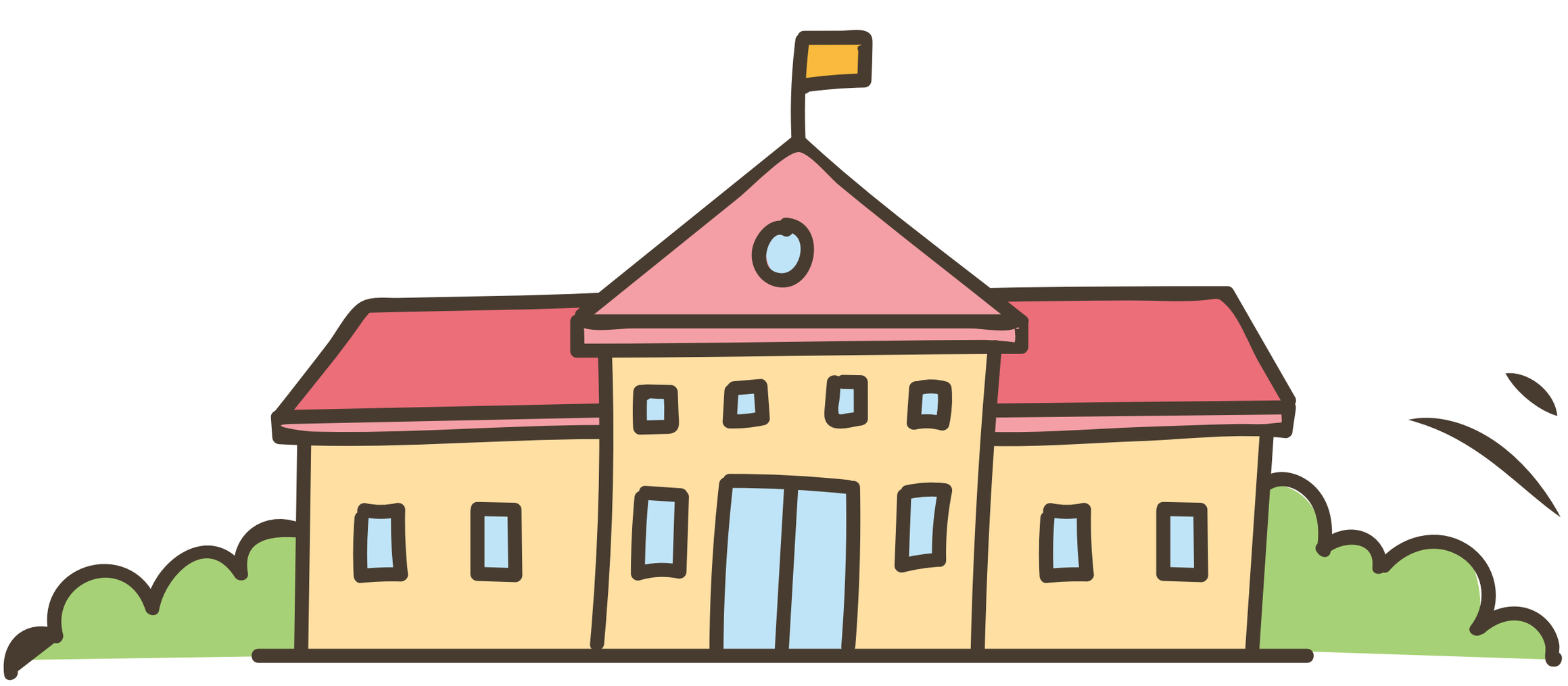
PSII



PSII

Plan de service individualisé intersectoriel ? :

Le PSII peut se faire lorsque l'école et ses partenaires désirent mettre en collaboration leur plan d'intervention et leur expertise afin de maximiser les services à offrir. C'est un outil de concertation et de coordination de services entre le milieu scolaire et les partenaires du réseau public de la santé et des services sociaux.



Notes :

Notes :

Informations utiles

En tant que parent, vous pouvez assister et participer au **comité consultatif des services aux EHDAA.** Votre présence permet de mieux comprendre les besoins des élèves et de contribuer aux échanges. Vous trouverez aussi ici les informations utiles et les moyens de contact, sur notre page Web. Nous vous invitons également à nous suivre sur notre page Facebook.





Sources et références

https://naitreetgrandir.com/fr/

1. Loi sur l'instruction publique, article 36.

2. J'ai mon plan, https://www.fse.ulaval.ca/fichiers/site_recherche_ng_v2/documents/J_ai_MON_plan/Parent/2_Collecte_et_analyse/P.2.4_Qu_est-ce_qu_un_besoin.pdf

3. Différenciation pédagogique - Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/pfeq/ressources-pedagogiques/Differenciation-pedagogique.pdf

Centre de services scolaire des Navigateurs
Québec

Sommaire